



CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Renforcer l'approche humanitaire anticipative au sein du
Mouvement : la voie à suivre

Premiers éléments d'une résolution

Document établi par
la Croix-Rouge allemande en consultation avec la
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,
le Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le climat
le Comité international de la Croix-Rouge et les Sociétés nationales

Genève, mars 2021

Contexte

Les premiers éléments de la résolution proposée sur le thème « Renforcer l'approche humanitaire anticipative au sein du Mouvement : la voie à suivre » visent à donner un aperçu de la teneur possible des différents paragraphes et ne constituent pas un avant-projet de texte. Chaque paragraphe est suivi d'un argumentaire expliquant pourquoi il serait utile de l'inclure dans la résolution.

Le présent document est envoyé pour consultation aux membres du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en vue de recueillir une première série d'observations et de commentaires et de nous faire une idée du degré d'acceptation et de consensus que suscite l'approche proposée.

Veuillez formuler vos observations et commentaires sur ce document de manière à répondre aux questions suivantes :

- Êtes-vous d'accord avec les éléments qu'il est proposé d'inclure dans le préambule et le dispositif de la résolution ?
- Y a-t-il des éléments manquants qui devraient être inclus dans la résolution ?

Il ne s'agit pas, à ce stade, de formuler des observations détaillées sur le libellé des éléments possibles de la résolution. Vous aurez tout loisir de le faire ultérieurement, une fois que l'avant-projet de résolution sera disponible.

Introduction

Selon l'édition 2020 du *Rapport sur les catastrophes dans le monde*, plus de 1,7 milliard de personnes ont été touchées par des phénomènes météorologiques et climatiques au cours de la dernière décennie, parmi lesquelles beaucoup ont été blessées, se sont retrouvées sans abri et ont perdu leurs moyens de subsistance. Ces aléas frappent partout, mais c'est dans les pays en développement que la vulnérabilité est la plus grande, en particulier dans les situations de conflit armé et les contextes fragiles. Grâce aux progrès de la science, de la télédétection et du traitement des données, il est possible de prédire les phénomènes extrêmes avec une précision croissante. S'appuyant sur des décennies d'expérience en matière de réduction des risques de catastrophe, d'alerte précoce et d'action rapide, le réseau de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a utilisé ces progrès pour renforcer son engagement dans l'action anticipative, en développant le financement fondé sur les prévisions, une approche de l'action humanitaire anticipative dans laquelle un financement est alloué automatiquement quand des seuils critiques de prévision sont atteints, de sorte que les actions rapides convenues à l'avance puissent être entreprises avant que le choc ne se produise.

Les approches anticipatives ont considérablement progressé ces dernières années. Outre les programmes pionniers que le réseau de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Programme alimentaire mondial (PAM) mènent dans le domaine du financement fondé sur les prévisions, des approches similaires sont financées et mises au point par d'autres institutions humanitaires, telles que le Start Network, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. Ces parties prenantes considèrent toutes que les paramètres suivants peuvent être utilisés pour définir l'action anticipative : elle 1) est mise en place en prévision de l'impact d'un aléa, 2) vise à prévenir ou à atténuer l'impact, et 3) repose sur une prévision et/ou une analyse collaborative d'un événement futur. Des approches anticipatives sont aujourd'hui mises en œuvre dans plus de 60 pays. Elles vont de pair avec un engagement grandissant des gouvernements envers l'action anticipative, mis en évidence, par exemple, par plusieurs résolutions des Nations Unies, la création du Partenariat pour des actions rapides prises en connaissance des risques (partenariat REAP) au Sommet Action Climat 2019 des Nations Unies et les possibilités croissantes d'utiliser le financement climatique aux fins de l'action

anticipative. Ces initiatives complètent les travaux plus vastes menés par la communauté du développement et du climat pour renforcer le financement de la lutte contre les risques de catastrophe dans les systèmes gouvernementaux.

Malgré ces faits encourageants, il reste beaucoup à faire pour ancrer solidement l'action humanitaire anticipative dans le système humanitaire, en tant que solution porteuse de transformations face aux risques croissants. En tirant parti des mesures expérimentales qui ont été prises avec succès ces dernières années, il faut maintenant amplifier les actions anticipatives et les intégrer dans les processus et les cadres de gestion des risques de catastrophe. Amplifier signifie consacrer davantage de fonds à l'élargissement de l'action anticipative, de sorte qu'un plus grand nombre de personnes puissent bénéficier d'une assistance avant les chocs. Amplifier signifie aussi élargir la couverture géographique et les types de chocs qui peuvent être anticipés, et améliorer la capacité et l'aptitude du système à réagir collectivement de façon coordonnée, tout particulièrement dans les pays touchés par un conflit ou par l'instabilité.

Le Conseil des Délégués de 2021 offre au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) dans son ensemble l'occasion de déclarer sa détermination à amplifier l'action anticipative et à renforcer ses capacités, ses activités de sensibilisation et son expertise dans ce domaine, de manière à pouvoir mieux aider les populations vulnérables à se protéger et à protéger leurs moyens de subsistance contre les phénomènes extrêmes, tout en maintenant et mettant à profit son rôle de fervent défenseur de cette approche. La résolution proposée vise à accroître l'engagement en faveur du renforcement des capacités, de l'amplification de l'approche et de l'élargissement de son application pour surmonter les obstacles actuels et potentiels à l'accélération au rythme requis.

La résolution proposée constituerait une contribution appropriée et précieuse aux décisions du Conseil sur la « manière dont nous travaillons ». Comme le met en évidence la note de réflexion sur le Conseil des Délégués, il faut faire preuve de réactivité pour garantir l'efficacité de l'action menée et répondre aux besoins des plus vulnérables. En adaptant nos opérations et nos procédures de façon à pouvoir anticiper et atténuer les risques de phénomènes extrêmes, nous pouvons contribuer considérablement à réduire les souffrances et les pertes des populations vulnérables.

Paragraphe du préambule (PP)

PP1 : Un paragraphe pourrait exprimer la vive inquiétude quant aux conséquences des phénomènes météorologiques extrêmes sur les populations vulnérables. Il pourrait aussi constater que les changements climatiques aggraveront ces conséquences si des mesures ne sont pas prises.

Argumentaire : Dans les années 2010, 83 % des catastrophes déclenchées par des aléas naturels ont été provoquées par des phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes, selon l'édition 2020 du *Rapport sur les catastrophes dans le monde* de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale). Le réchauffement de la planète accroît l'instabilité du système climatique, marqué par des phénomènes plus fréquents et parfois sans précédent, par exemple davantage de tempêtes de catégorie 4 ou 5, davantage de vagues de chaleur battant des records de températures et davantage de fortes pluies. Partout dans le monde, les communautés les plus vulnérables disposent de capacités et d'un soutien limités pour faire face aux extrêmes. Le Rapport relève qu'aucun des 20 pays les plus vulnérables ne figure parmi les 20 principaux bénéficiaires par personne des financements au titre de l'adaptation aux changements climatiques.

PP2 : Un paragraphe pourrait souligner que les phénomènes météorologiques extrêmes qui se sont produits pendant la pandémie de Covid-19 ont mis en évidence l'impact des aléas cumulés sur les populations vulnérables.

Argumentaire : La fréquence et l'intensité des catastrophes augmentant, nous pouvons penser non seulement que nous disposerons de moins de temps pour nous en relever entre deux catastrophes, mais aussi que des catastrophes multiples se produiront simultanément, provoquant ce que l'on appelle des chocs cumulés. Par exemple, les dangers que constituent les phénomènes météorologiques extrêmes n'ont pas diminué tandis que le monde s'adaptait à la pandémie de Covid-19. En septembre 2020, au moins 51,6 millions de personnes dans le monde avaient été touchées par des inondations, des sécheresses ou des tempêtes en même temps que par le Covid-19. Lorsque les aléas se conjuguent, ils peuvent multiplier leurs incidences mutuelles de façon sans précédent et placer les gouvernements, la société civile et le secteur humanitaire dans une situation jamais rencontrée dans le passé.

PP3 : Un paragraphe pourrait souligner que la vulnérabilité aux phénomènes météorologiques extrêmes est la plus grande dans les situations de conflit et les contextes fragiles.

Argumentaire : Les phénomènes extrêmes touchent le plus durement les personnes confrontées à une situation de conflit armé ou à un contexte de fragilité. Selon une étude de l'Overseas Development Institute, 58 % des décès dus à des catastrophes provoquées par des aléas naturels se produisent dans les 30 États les plus fragiles, et il est fréquent que le nombre des personnes touchées ne soit pas signalé ou soit très largement sous-évalué. Comme le montre l'initiative pour l'adaptation mondiale de l'Université Notre-Dame, huit des dix pays les plus vulnérables et les moins préparés à s'adapter aux changements climatiques sont en proie à un conflit. Pourtant, ce sont ces pays qui ont le moins accès au financement de l'action climatique, en raison des difficultés liées à la mise en place de programmes à long terme et d'un financement qui s'y posent. Trop souvent, les alertes précoces, et plus encore l'action rapide, n'atteignent pas les personnes qui y vivent. L'action humanitaire anticipative visant à limiter les impacts climatiques dans de tels contextes est donc cruciale pour venir en aide aux plus vulnérables, mais doit être adaptée aux complexités des effets conjugués de la fragilité/d'un conflit et des aléas climatiques.

PP4 – Un paragraphe pourrait reconnaître que, dans la plupart des cas, des informations prévisionnelles sur les phénomènes météorologiques extrêmes sont disponibles avant que ceux-ci ne se produisent et que la précision de ces informations et l'analyse des risques d'impacts potentiels se sont considérablement améliorées au fil des ans, donnant à des acteurs humanitaires tels que le Mouvement la possibilité d'agir en amont de l'impact de phénomènes météorologiques extrêmes.

Argumentaire : Grâce aux progrès de la science, de la télédétection et du traitement des données, il est possible de prédire les phénomènes extrêmes avec une précision croissante, souvent des jours, des semaines, voire des mois à l'avance.

PP5 : Un paragraphe pourrait prendre acte du rôle que l'action anticipative peut jouer en réduisant les risques de catastrophe, les souffrances et les pertes et en limitant l'impact des phénomènes météorologiques extrêmes sur les personnes, et reconnaître la responsabilité que le Mouvement a d'agir.

Argumentaire : Il est amplement démontré que l'alerte précoce et l'action rapide sauvent des vies et des moyens de subsistance. La Banque mondiale estime que le renforcement des capacités d'alerte précoce et d'action rapide dans tous les pays en développement permettrait notamment de sauver 23 000 vies par an en moyenne et d'éviter entre 300 millions et 2 milliards de dollars É.U. de pertes de ressources dues aux catastrophes naturelles. Au Pérou par exemple, les efforts consacrés à l'action rapide ont entraîné une réduction du nombre des

décès liés au phénomène El Niño, qui est passé de 9 300 durant les épisodes de 1982-1983 et 1997-1998, à 20 durant celui de 2015-2016. S'appuyant sur des évaluations consécutives à des catastrophes, quelques experts considèrent que l'action rapide peut alléger le fardeau de l'intervention d'urgence et la rendre plus efficace, même si l'on tient compte de la possibilité que l'action rapide engagée ne soit pas suivie d'un phénomène extrême. Les évaluations réalisées par le PAM au Népal révèlent que chaque dollar É.U. investi dans le financement fondé sur les prévisions permet d'en économiser 34 en interventions d'urgence et que les besoins en relèvement à long terme sont moindres. Le Mouvement, fort de ses volontaires et de sa présence constante, est souvent le mieux à même d'agir rapidement quand des aléas menacent. Il en résulte une responsabilité qui devrait être assumée en développant plus systématiquement la capacité d'intervenir dès qu'un risque a été mis en évidence.

PP6 : Un paragraphe pourrait reconnaître et mettre en relief les instruments disponibles et le travail que mène le Mouvement pour réduire les risques de catastrophe. Il pourrait appeler l'attention sur les avancées dans les domaines du financement fondé sur les prévisions et de l'action humanitaire anticipative.

Argumentaire : S'appuyant sur des décennies d'expérience en matière de réduction des risques de catastrophe, d'alerte précoce et d'action rapide, le Mouvement a utilisé les avancées dans le domaine de la prévision pour développer le financement fondé sur les prévisions, une approche de l'action humanitaire anticipative dans laquelle un financement est alloué automatiquement quand des seuils critiques de prévision sont atteints, de sorte que les actions rapides convenues à l'avance puissent être entreprises avant que le choc ne se produise. Cette approche est actuellement mise en place par des Sociétés nationales dans 29 pays, pour faire face à des aléas tels que des vagues de chaleur, des vagues de froid, des tempêtes, des inondations, des sécheresses et des coulées de cendres volcaniques. En 2018, la Fédération internationale a doté le Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes d'un mécanisme de financement axé sur l'action fondée sur les prévisions, qui fournit un financement aux Sociétés nationales une fois qu'elles ont mis en place leurs plans d'action rapide.

PP7 : Un paragraphe pourrait souligner que des approches ont déjà été mises en place avec succès mais doivent être élargies, et faire référence aux défis qui se posent quant aux ressources, aux capacités, aux obstacles institutionnels et aux dynamiques politiques.

Argumentaire : Il apparaît de plus en plus clairement que l'action anticipative sauve des vies et des moyens de subsistance et permet d'apporter plus rapidement une assistance humanitaire, qui est moins coûteuse et plus digne. Toutefois, ce type d'action doit être amplifié en termes de personnes et de régions atteintes, d'aléas couverts et de financement disponible, afin que les souffrances et les pertes puissent être considérablement réduites. Il faudra pour cela résoudre des difficultés spécifiques, concernant par exemple la collaboration entre les organisations et les services gouvernementaux, l'investissement dans les capacités nécessaires aux niveaux local et national, et le soutien au leadership des donateurs qui sont disposés à aller au-delà des mécanismes traditionnels d'intervention humanitaire.

PP8 : Un paragraphe pourrait rappeler et réaffirmer la détermination des composantes du Mouvement à mieux protéger les populations vulnérables contre les conséquences des phénomènes extrêmes en investissant dans l'action anticipative à grande échelle et en établissant un Anticipation Hub.

Argumentaire : La résolution 33IC/19/R7, « Élaboration de lois et de politiques relatives aux catastrophes qui ne laissent personne pour compte », adoptée à la XXXIII^e Conférence internationale, encourage les États à envisager, le cas échéant, des approches novatrices de la gestion des risques de catastrophe, telles que le recours au financement par anticipation, dont des dispositifs de déclenchement fondés sur les prévisions, pour la libération rapide et

en temps voulu de financements aux fins d'atténuer promptement les effets d'une catastrophe. Le Plan de lutte du Mouvement contre la crise climatique établit que la planification et le financement de l'action rapide sont des moyens d'intensifier les activités climato-intelligentes de réduction des risques de catastrophe. La Stratégie 2030 de la Fédération internationale appelle à utiliser les technologies et l'innovation pour anticiper les risques et les catastrophes en s'appuyant sur le financement fondé sur les prévisions pour favoriser l'anticipation et l'action rapide. L'Anticipation Hub, lancé en décembre 2020, compte plus de 60 partenaires, dont des acteurs humanitaires, des gouvernements et des instituts de recherche. Hébergé par la Croix-Rouge allemande, la Fédération internationale et le Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le climat, il encourage les échanges de connaissances et d'expériences entre les professionnels de l'action anticipative et facilite l'acquisition de compétences, les activités de sensibilisation et les efforts conjoints aux fins de l'amplification de l'action anticipative.

PP9 : Un paragraphe pourrait reconnaître le leadership et l'influence du Mouvement dans la promotion de l'action humanitaire anticipative au niveau international, par exemple sa contribution à la création du partenariat REAP au Sommet Action Climat 2019 des Nations Unies, et l'influence qu'il a exercée pour que mention soit faite de l'action anticipative dans plusieurs résolutions des Nations Unies.

Argumentaire : De nombreux autres acteurs, dont des gouvernements, l'Organisation météorologique mondiale, la Banque mondiale, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'Initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (Initiative CREWS), ont apporté d'importantes contributions dans ce domaine. Tout récemment, la Banque mondiale a créé le Guichet de financement de ripostes aux crises – un fonds de crise de 500 millions de dollars É.U. (490 millions de francs suisses) qui répond aux besoins de préplanification que suppose l'action anticipative en cas de pandémie et d'insécurité alimentaire. Le partenariat REAP, lancé à l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, en 2019, vise à protéger un milliard de personnes dans le monde en développement contre les phénomènes météorologiques extrêmes. Son secrétariat est hébergé par la Fédération internationale à Genève.

Paragraphe du dispositif (PD)

PD1 : Un paragraphe pourrait appeler le Mouvement à s'engager davantage dans l'action anticipative, en particulier en vue d'en étendre la portée géographique, soit en établissant les systèmes, les capacités et les partenariats nécessaires pour concrétiser l'action anticipative dans les contextes nationaux, soit en aidant les Sociétés nationales dans les contextes à haut risque à le faire.

Argumentaire : Pour amplifier l'action anticipative et veiller à ce qu'elle couvre les populations des contextes les plus à risque, il est capital que davantage de Sociétés nationales s'engagent dans l'action anticipative. L'augmentation des initiatives liées à l'action anticipative concrète contribuera à prouver la validité du concept, et partant, favorisera l'évolution vers l'action anticipative dans le système humanitaire.

PD2 : Un paragraphe pourrait demander au Mouvement de prendre, aux fins de l'action anticipative, des mesures plus énergiques face aux risques à évolution lente et moins visibles, tels que les vagues de chaleur et les sécheresses.

Argumentaire : Pour amplifier l'action anticipative, il faudra aussi entreprendre conjointement d'examiner les approches anticipatives et de les élargir aux aléas naturels, climatiques et météorologiques qui ne sont pas encore suffisamment pris en compte par l'action anticipative, tels que les vagues de chaleur et les sécheresses, dont les impacts sont souvent moins visibles.

PD3 : Un paragraphe pourrait faire état de l'engagement du Mouvement à porter, dans ses travaux sur l'action anticipative, une attention accrue aux risques cumulés, donnant ainsi aux Sociétés nationales les moyens de protéger les populations vulnérables lorsque des aléas multiples se manifestent en même temps ou qu'elles subissent des effets en cascade.

Argumentaire : Lorsque les aléas se conjuguent, ils peuvent multiplier leurs incidences mutuelles de manière sans précédent et placer les gouvernements, la société civile et le secteur humanitaire dans une situation jamais rencontrée par le passé. Il ne s'agit pas uniquement de la multiplication des menaces climatiques et météorologiques, mais également d'autres chocs tels que les pandémies et les épidémies, les tremblements de terre et les krachs financiers. Étant donné que le Mouvement intervient dans de nombreux environnements présentant des risques multiples, où coïncident catastrophes soudaines et catastrophes à évolution lente, conséquences des changements climatiques, fragilité et problèmes économiques et de politiques, et autres causes de déplacement des populations, il est nécessaire de mieux évaluer et anticiper les risques cumulés.

PD4 : Un paragraphe pourrait fait état de l'engagement du Mouvement à examiner plus avant les possibilités d'anticiper les épidémies, l'insécurité alimentaire et les déplacements de population et d'agir en amont.

Argumentaire – Pour réduire les vulnérabilités, sauver des vies, alléger les souffrances humaines et diminuer les pertes et la nécessité d'intervenir en cas de catastrophe et de crise, les approches anticipatives devraient refléter la complexité des risques auxquels les communautés font face. Sont concernés non seulement les risques induits par les phénomènes météorologiques extrêmes qui ont été jusqu'à présent au centre de nombre de programmes de financement fondé sur les prévisions, mais aussi d'autres causes de l'insécurité alimentaire et des déplacements de population. Des approches anticipatives sont nécessaires également pour les épidémies, comme l'a nettement mis en évidence la pandémie de Covid-19.

PD5 : Un paragraphe pourrait encourager à créer de nouveaux mécanismes de financement ou à adapter ceux qui existent aux niveaux national et international pour assurer un financement anticipatif au titre des aléas et des situations qui ne sont pas couverts par les mécanismes existants, sur la base d'un ensemble de principes communs visant à axer les efforts sur la réduction des conséquences pour les plus vulnérables.

Argumentaire : Si un mécanisme de financement de l'action anticipative des Sociétés nationales en amont des phénomènes météorologiques extrêmes a été établi avec succès dans le cadre du Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes de la Fédération internationale, des efforts et un soutien politique accrus sont nécessaires aux échelons national, infranational et international pour adapter les mécanismes de financement anticipatif existants et en créer de nouveaux afin qu'une action anticipative puisse être engagée dans les situations qui ne sont pas encore couvertes, dont les urgences sanitaires. Il est essentiel, pour disposer d'un moyen durable d'atteindre davantage de personnes, de faciliter l'accès à des mécanismes de financement plus nombreux et de plaider auprès des gouvernements pour qu'ils allouent des fonds à l'action anticipative. Il faudrait centrer l'adaptation des instruments existants et/ou la mise au point de nouveaux instruments sur les conséquences humaines, en veillant à ce que le financement cible et atteigne les personnes les plus à risque de la manière la plus efficace, sur la base de données solides, adaptées à l'objectif visé pour les opérations humanitaires. Ces mécanismes devraient être fondés sur une planification localisée orientée sur les risques, être transparents, être participatifs et rendre compte aux communautés cibles, travailler en coordination avec les mécanismes existants et débloquer les fonds conformément à la capacité de mise en œuvre.

PD6 : Un paragraphe pourrait prier les Sociétés nationales d'intégrer pleinement l'action anticipative dans leurs processus de gestion des risques de catastrophe et appeler le Mouvement à soutenir ce processus en augmentant les investissements dans les capacités d'action anticipative des Sociétés nationales, notamment en appuyant l'élaboration de déclencheurs, la collecte et l'analyse de données, la définition des meilleures actions anticipatives possibles, et la mise en place des procédures et des équipes nécessaires pour engager une action anticipative, en particulier dans les zones urbaines.

Argumentaire : Les capacités des Sociétés nationales sont au centre d'une action anticipative efficace, car ce sont les Sociétés nationales qui conçoivent les actions rapides et les systèmes de mise en œuvre, travaillent avec les services hydrologiques sur les déclencheurs possibles et associent les communautés à la planification et à l'exécution de ces actions. Dans bien des cas, toutefois, les Sociétés nationales ont besoin de ressources et d'un soutien technique dans ces domaines. L'objectif, s'agissant du financement fondé sur les prévisions, est que les Sociétés nationales des pays à haut risque aient un protocole d'action rapide par aléa, qui leur permet d'agir partout dans le pays quand les prévisions annoncent des conséquences humanitaires graves. Les Sociétés nationales devraient chercher à pleinement intégrer l'action anticipative et le financement fondé sur les prévisions dans leurs processus de gestion des risques de catastrophe, de sorte que l'une et l'autre constituent la norme plutôt qu'une approche par projet.

PD7 – Un paragraphe pourrait prier les Sociétés nationales et le Comité international de la Croix-Rouge de renforcer l'action humanitaire anticipative dans les situations de conflit, notamment par une utilisation améliorée de l'alerte précoce à des incidences météorologiques/climatiques, et de contribuer par voie de conséquence au renforcement de la résilience des communautés touchées par un conflit face à des chocs multivariés et aux effets cumulés.

Argumentaire : Les conflits prolongés et la violence chronique limitant considérablement la capacité de faire face aux risques climatiques, les personnes touchées par de telles situations subissent de manière disproportionnée les effets des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes. Dans de tels environnements, l'alerte précoce et l'action rapide sont généralement de qualité très insuffisante. Il peut être essentiel d'améliorer les systèmes d'alerte précoce, de veiller à ce qu'ils soient utilisés et de garantir une action opportune et l'accès au financement anticipatif, pour avoir un impact humanitaire durable en limitant les risques et les pertes et en renforçant la résilience.

PD8 : Un paragraphe pourrait prier les Sociétés nationales et la Fédération internationale de plaider auprès des gouvernements pour qu'ils intègrent l'action anticipative dans leurs politiques et structures de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques et augmentent les investissements dans les systèmes d'alerte précoce, conformément aux engagements qu'ils ont pris au titre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

Argumentaire : Les gouvernements nationaux jouent un rôle central dans la promotion des approches anticipatives dans leur pays en coopération avec la Société nationale. L'intégration de l'action anticipative dans les cadres gouvernementaux de gestion des risques de catastrophe, les plans nationaux d'adaptation et les politiques connexes, ainsi que les cadres de financement, favoriserait les efforts concertés et briserait les cloisonnements sectoriels, si elle est fondée sur des seuils harmonisés de déblocage des fonds prépositionnés et des plans d'action (conjoint) coordonnés. Les Sociétés nationales peuvent jouer un rôle de premier plan en apportant un soutien à la planification par les gouvernements et en rassemblant les parties

prenantes concernées, et ce, en apportant leur expérience en matière d'action anticipative, d'échange de données et d'informations, et de planification de l'action rapide.

PD9 : Un paragraphe pourrait inviter le Mouvement à utiliser l'Anticipation Hub en tant que plateforme centrale et à contribuer à ses travaux.

Argumentaire : Pour amplifier l'action anticipative, il est nécessaire de partager et d'échanger les connaissances, la recherche, l'innovation et les meilleures pratiques dans tout le système humanitaire et de réunir la science, les politiques et la pratique. Tel est l'objectif de l'Anticipation Hub, lancé en décembre 2020.

PD10 : Un paragraphe pourrait demander qu'un rapport intérimaire soit soumis au Conseil des Délégués de 2023 et qu'il soit envisagé d'inscrire la question de l'action humanitaire anticipative à l'ordre du jour de la XXXIV^e Conférence internationale.

Argumentaire : Étant donné que la question suscite un intérêt grandissant de la part d'un nombre croissant d'États et revêt une importance opérationnelle considérable pour toutes les composantes du Mouvement, il est recommandé de l'examiner avec les États à la prochaine Conférence internationale.